

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 7338

présenté par  
Mme Brulebois

à l'amendement n° 5543 de M. Viry

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 2, après le mot :

« agréées »

insérer les mots :

« et éligibles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à intégrer l'ensemble des structures qui peuvent bénéficier de l'agrément ESUS dans le dispositif. Dans la pratique l'obtention de l'agrément n'est pas toujours accordée. Ce sous-amendement vise à lever cette limite rencontrée dans la pratique.